

Soutien aux investissements des CUMA

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 14 DÉCEMBRE 2018

BENEFICIAIRES

Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) dont le siège social est situé en Creuse.

RENSEIGNEMENTS

POLE STRATEGIES
TERRITORIALES
MISSION ECONOMIE LOCALE
14 AVENUE PIERRE LEROUX
BP 17
23001 GUERET CEDEX
TÉL. 05 44 30 29 75
www.creuse.fr

la CREUSE
e Département

■ OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

Cette aide, qui s'inscrit en complément des interventions de la Région Nouvelle Aquitaine (Volet du PDR Limousin), est destinée à soutenir et développer les investissements collectifs afin :

- de développer la coopération en agriculture,
- favoriser une meilleure organisation du travail,
- d'alléger les charges de mécanisation des exploitations agricoles,
- de renforcer la durabilité du secteur de l'élevage,
- de répondre aux enjeux environnementaux que doit relever l'agriculture.

■ MODALITES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

La subvention du Département est calculée sur la base d'un montant subventionnable de dépenses éligibles auquel est appliqué un taux d'aide forfaitaire de 20%.

Les dépenses éligibles correspondent aux coûts hors taxes d'acquisition de matériels dont la liste figure ci-dessous et de construction ou d'aménagement de bâtiments destinés au stockage ou à l'entretien du matériel (travaux et honoraires).

Sont inéligibles, les dépenses suivantes :

- les investissements consistant en une opération de remplacement à l'identique,
- les frais relatifs au montage de dossier,
- les dépenses d'auto construction,
- la TVA.

Montant minimum de dépenses éligibles par dossier : 8 000 € HT.

Montant maximum de l'aide départementale : 22 000 €

■ INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

MATÉRIELS LIÉS À L'ÉLEVAGE

- matériel de contention,
- matériel améliorant l'organisation du travail,
- outils d'implantation et d'entretien des clôtures,
- matériel nécessaire aux déplacements des animaux,
- matériel de récolte automoteurs, portés ou tractés,
- matériel de fabrication d'aliments à la ferme,
- matériel d'épandage d'effluents.

MATÉRIELS LIÉS AU VÉGÉTAL

- matériel permettant l'optimisation des intrants (réduction et/ou suppression),
- matériel de traçabilité,
- matériel d'entretien de l'espace et du paysage,
- matériel de façonnage de bois-énergie,
- matériel de travail du sol et semis

■ PRESENTATION DU DOSSIER

Les demandes d'aide sont présentées à l'aide du formulaire conçu à cet effet.